

Le Nord

ADMINISTRATION 15, rue d'Angleterre, 15 - LILLE - 1, rue des Sept-Agaches (Grand-Place)

CONDITIONS		PUBLIANTS	
Par la poste, Un an	80 francs	Annances	la ligne 0,25
Six mois	50 francs	Reclames	» 0,25
Trois mois	30 francs	Chronique locale	» 0,05
Departements non-limitrophes et Etranger	5 francs	Echos	» 0,05
port en sus.		Gazette du Nord	» 0,05

Temps probable. — En France, des pluies orageuses sont probables; la température va s'abaisser dans l'Ouest.

Ceux qui se laissent conduire par la jolte de la Croix, sont les plus sages et les plus pratiques des hommes...

SENAT

Fin de la séance du jeudi 30 mai 1913

LA FABRICATION ET LE CONTROLE DES POUDRES

M. CAZENEUVE estime qu'il ne faut dans la fabrication de nos poudres qu'un peu d'ordre, de règlement et de comptabilité. On obtiendrait cela sans qu'il soit nécessaire de bouleverser le service des poudres ni de supprimer le monopole d'Etat.

Dans le cas de la « Liberté », l'hypothèse la moins plausible est celle de la déflagration spontanée.

Il faudrait savoir si on ne réintroduit pas parfois dans les soutes des gargouilles chauffées pour avoir été placées dans un canon venant de tirer plusieurs coups.

M. DELCASSÉ. — Les soutes de la « Liberté » ou s'est produite l'explosion, il n'y avait que des poudres neuves et aucun résidu de poudres exorcées.

M. CAZENEUVE. — D'autres hypothèses peuvent être envisagées, celle de la malveillance par exemple. Enfin, il y a les incendies fréquents à bord des navires, les négligences, l'élevage de la température, l'instabilité de l'aération des soutes. On ferme par exemple les sabords pour que les lumières ne soient pas vues à distance. On pourrait-on pas se contenter de faire des soutes suspectes et envoyer des brins de poudre à la Commission des poudres de Versailles.

M. DELCASSÉ. — Les enveloppes n'empêchent pas de voir les feux des baléaux. Quant à la fermeture des sabords, elle ne produit pas de relèvement de la température des soutes.

M. CAZENEUVE. — Ce qui est surtout nécessaire c'est une réforme des nos poudres, cela est du ressort de la guerre.

M. DELCASSÉ. — Il a été détruit 600 tonnes de poudre au lendemain de la catastrophe de la « Liberté ». Chaque fois que nous avons eu en possession d'une poudre suspecte, nous avons envoyé des brins de poudre à la Commission des poudres de Versailles.

M. CAZENEUVE. — Je vous félicite des mesures prises, mais je voudrais voir appliquer les conseils émis par les services producteurs et les services consommateurs.

Des chimistes experts peuvent seuls éviter ces conflits et ces chimistes doivent être nommés après un examen spécial et à la suite d'un stage au laboratoire des poudres et des salpêtres. Si ces crédits sont nécessaires ils seront votés sans aucune difficulté.

Lorsqu'il s'agit de l'efficacité du nouveau stabilisateur, il termine un exprimenté sa confiance dans les ministres de la marine et de la guerre, mais il leur demande énergiquement encore une fois d'améliorer le recrutement du personnel des poudres et d'apporter à la fabrication une méthode sévère. (Vifs applaudissements.)

M. CADART-DENNEVILLE parle de l'anarchie qui règne à bord de la « Liberté », de l'indiscipline des hommes.

M. LE BRETON. — Le commandant a été déplacé.

M. CADART-DENNEVILLE. — C'est un officier distingué mais qui a une réputation détestable au point de vue de la discipline.

M. DELCASSÉ. — Je dois protester contre de telles affirmations.

M. CADART-DENNEVILLE. — L'hypothèse de la malveillance ne peut être écartée malheureusement. On a vu à bord des individus étrangers à l'équipage.

M. DELCASSÉ. — On ne peut à cet égard, pour l'avenir, il faut que le corps des ingénieurs des poudres soit augmenté afin d'assurer une meilleure surveillance.

Séance levée à 6 h. 05; séance aujourd'hui à 9 heures.

CHAMBRE DES DEPUTES

Suite et fin de la séance du jeudi 30 mai 1913

LA LOI DE DIX HEURES

L'AMENDEMENT PICHON

M. JUSTIN GODARD. — L'amendement Pichon est inutile puisque le règlement d'administration publique prévoit les cas de force majeure.

M. COLLY. — Alors après une grave les ouvriers devront faire des heures supplémentaires.

M. JUSTIN GODARD. — La grave n'est pas considérée comme un cas de force majeure.

M. PICHON. — La commission me donne satisfaction en principe, mais je préférerais que cette modification soit insérée dans la loi.

M. FONTAINE, commissaire du Gouvernement, déclare qu'il est très difficile de présenter dans la loi les cas de force majeure.

M. PICHON. — Je ne révoque rien de plus tard cet amendement, si je n'obtiens pas satisfaction.

L'AMENDEMENT VOILIN

M. VOILIN développe son amendement tendant à la suppression du paragraphe premier de l'article 2, qui accorde 60 jours de dérogation par an.

M. GODARD, demande le rejet de cet amendement, que la Chambre repousse par 470 voix contre 92.

90 JOURS DE DEROGATION

M. MANAUT, au nom de la Commission du commerce, demande que le nombre des journées de dérogations soit porté à 90 jours, mais à titre transactionnel il s'est rallié à l'amendement Lacroix qui prévoit ce chiffre.

M. LAIROLE défend son amendement qui sauvegarde, dit-il, le travail sans porter atteinte à l'industrie nationale.

M. GODARD repousse la proposition.

M. LEON BOURGEOIS. — Je savais que ce sacrifice peut amener un vote unanime et rapide de la loi, j'accepterais peut-être l'augmentation à 90 jours de dérogations.

M. COLLAIRE, MM. Puchet et Delplante reprennent leur amendement ?

M. PUCHET. — Non.

M. BOURGEOIS. — Vous voyez l'accord n'est pas encore possible. Donc le Gouvernement repousse l'amendement.

M. LAIROLE insiste à nouveau pour l'adoption de son amendement.

M. MARC REVILLE expose les raisons qui ont rallié la commission du commerce à la dérogation de 90 jours.

M. NECTOUX s'élève lui contre les dérogations. En votant de plus grandes dérogations vous rendez la loi inapplicable.

M. PICHON. — Je déclare que la dérogation de 90 jours me donne satisfaction. Je retire mon amendement.

ÉCHOS

NOUVELLES MILITAIRES

Infanterie. — Territoriale. — M. Martin, sous-lieutenant au 6^e territorial d'infanterie, est promu lieutenant.

Le général GIRARDOT ORIGINAIRE DE DUNKERQUE

Le général Girardot, qui a un commandement important au Maroc, est originaire de Dunkerque. Il y est né le 31 juillet 1853.

Entré à Saint-Cyr en 1874, sous-lieutenant le 1^{er} septembre 1875, lieutenant le 12 novembre 1881, il entra en cette qualité à l'École supérieure de guerre, où il obtint le brevet d'état-major en 1886.

Capitaine le 1^{er} juillet 1887, il était avec le 2^e étranger au Tonkin, lorsqu'il fut promu chef de bataillon le 29 novembre 1896 et maintenu à son régiment. Le commandant Girardot fit un nouveau séjour au Tonkin comme sous-chef d'état-major du corps d'occupation.

Lieutenant-colonel le 12 juillet 1903, colonel le 23 mars 1909, il était secrétaire du comité d'état-major à Paris lorsqu'il revint à la légion étrangère à la fin de la même année, comme colonel du 1^{er} régiment.

Vieux légionnaire, le colonel Girardot devait être pour ce régiment un chef idéal. Il sut y faire apprécier son esprit de décision, ses grandes qualités de commandement, sa connaissance parfaite du légionnaire. Général le 23 mars 1911, M. Girardot prit part aux opérations dirigées sur la Boulonnais par le général Toutée. Nommé chef de cabinet de M. Messimy, ministre de la guerre, il quitta ces fonctions lors du changement de ministère et fut mis à la disposition du général commandant les confins marocains. Nous le retrouverons à la tête de ses légionnaires pour lesquels il a toujours le plus grand intérêt.

CONSEIL DE REVISION DU NORD

Après avoir examiné près de 20.000 conscrits au cours des séances qu'il a tenues, depuis le 17 février, dans le département du Nord, le Conseil de révision s'est réuni le 30 mai à la préfecture en vue des opérations à prendre sur un certain nombre de jeunes gens ajournés pour visite ou production de pièces et pour clôturer les listes de recrutement cantonal.

En ce qui touche la session extraordinaire du Conseil de révision, pour laquelle il sera attribué deux séances qui seront tenues à la préfecture du Nord, le 26 et le 27 juin, les jeunes gens appartenant à la classe 1911, qui, après avoir été ajournés par le Conseil de révision, se croiraient, depuis leur ajournement, dans un meilleur état de santé pourront, sur leur demande, être visités de nouveau par le Conseil de révision dans sa session du 24 au 31 août.

Les candidats devront faire parvenir leur demande, le 5 août au plus tard, à la préfecture du département où ils sont inscrits.

SOUSCRIPTION pour le Monument du Nord à Lourdes

Roubaix. N.-D. de Lourdes, protégé notre famille, j'ai confiance en vous, 30 fr. — Trith-Léger. Anonyme, 10 fr. — Le Neuvion-en-Ferno. Anonyme, 50 fr. — Thiérache. Anonyme demande plusieurs grâces, 2 fr. — Raimbaucourt. Une enfant de Marie sollicite la protection de la Sainte Vierge et la grâce de faire toujours la volonté de Dieu, 2 fr. — Ferrière-la-Grande. Anonyme, 1 fr. — Une famille se recommande à N.-D. de Lourdes, 5 fr. — N.-D. de Lourdes, grâces, 5 fr. — N.-D. de Lourdes, protégé-vous, 5 fr. — Une première communiant, 3 fr. — Un groupe de paroissiens, 28 fr. 90. — Tréhen. E. C., 3 fr. 50. — G. B., 1 fr. 50. — Demin. Une famille, 1 fr. — Une enfant de Marie, 0,50.

Roubaix. Un jeune ménage pour obtenir les bénédictions de N.-D. de Lourdes, 2 fr. — Bailleul. Anonyme, reconnaissance et pour obtenir plusieurs grâces, 2 fr. — Une mère de famille pour obtenir une grâce, 1 fr. 50. — Bouchain. Ayez pitie de ceux qui pleurent, de ceux qui prient, de ceux qui tremblent, 5 fr. — Dans. Quelques personnes de la paroisse Saint-Joseph, 37 fr. 25. — St-Sépulchre. Anonyme, 2 fr. — Caudry. Anonyme, 20 fr.

Mauquessing. Une mère de famille pour ses enfants, V. H. A., 5 fr. — Violaine. Louise et Jeanne, 10 fr. — Hautmont. En reconnaissance, un lecteur de la « Croix », 10 fr. — Mautrin. En reconnaissance pour grâces obtenues, 2 fr. — St-Rémy et Limontfontaine. Deux sœurs demandent la protection de N.-D. de Lourdes, 10 fr. — N.-D. de Lourdes, bénissez mes enfants et peinez-les, 5 fr. — N.-D. de Lourdes, protégez-mes enfants, 5 fr. — La Sainte Vierge veillez toujours sur nous, N.-D. de Lourdes, protégé mon fils, 7 fr. — Roubaix. Deux pèlerins de 1911, 5 fr. — Montay. Deux familles, reconnaissance et pour obtenir plusieurs grâces, 5 fr. — Saint-Martin-Rivière. Pour obtenir la grâce d'une bonne mort, 4 fr. — Boules. E.P.B. et M. M., 1 fr. 25. — Maroquin-Barouil. Anonyme, 2 fr. — Wignies. M. B. demande une grâce particulière, 5 fr. — Anvers. N.-D. de Lourdes, exaucez ma prière, 10 fr. — Valenciennes. Stéphanie X., 2 fr. — Buisson. 3^e versement, 10 fr. — Saint-Quentin. Pour obtenir plusieurs grâces, 2 fr. — Poix-du-Nord. Une anonyme, 10 fr. — Chyvoile. Pour obtenir un faveur, 10 fr. — Chauvort. Une famille, 50 fr. — Lille. Un terrassier de Saint-Bas, 0,50. — Fringhien. S. M. Reconnaissance pour une grâce obtenue, 5 fr. — Lille. Deux sœurs demandent la protection de N.-D. de Lourdes pour elles et pour leur famille, 10 fr. — Lille. Une veuve demande la protection de la Sainte Vierge pour elle et pour son fils et la grâce d'aller bien à Lourdes, 2 fr. — Auchy-lez-Orchies. Reconnaissance à N.-D. de

Lourdes. M. et Mme Ledouven, 10 fr. — Douai. Pour obtenir plusieurs grâces, 5 fr. — Lille. En reconnaissance pour une gracieuse obtention, pour la conversion de deux de mes enfants, pour la réussite d'une entreprise, 6 fr. — Pour que N.-D. de Lourdes bénisse toute ma famille, 2 fr. — Avesnes-sur-Helpe. Pour obtenir la guérison d'un malade, 10 fr. — Petit-Basieux. Pour remercier la Sainte Vierge d'une grâce obtenue et obtenir sa protection sur notre famille, 6 fr. — Seclin. Un malade et ses parents pour une guérison et en reconnaissance à N.-D. de Lourdes, 1 fr. — Godevaereville. Une personne demande à N.-D. de Lourdes une grâce particulière, 10 fr. — Valenciennes. Pour la guérison d'un malade, 10 fr. — Violaine. J. et M. M., 10 fr. — Donain (Saint-Martin). 120 fr. — Lille. Pour l'avenir d'un jeune homme, 1 fr. — Pour obtenir la protection de N.-D. de Lourdes, Mme de Durieux, 5 fr. — Valenciennes. Pour une personne demande à la Vierge de Lourdes de lui conserver la vue, 1 fr. — Croix (Saint-Pierre), 10 fr. — Roubaix. M. et Mme L. L., pour une intention particulière, 10 fr. — Lille. Une mère, en souvenir d'une défunte et pour l'avenir de ses deux fils, 30 fr.

LES ÉLECTIONS BELGES

Veille de Bataille

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Au débarqué dans une ville comme Tournai, par exemple, un Français s'étonne véritablement de ne point trouver, à l'heure actuelle, les rues, les monuments publics, les maisons, les artères même des boulevards et les clôtures des squares, barrières et salis d'affiches et proclamations électorales.

Il n'en serait pas de même en France : tout le monde le sait, pour l'avoir vu.

Pourtant les Belges sont à la veille d'une journée décisive pour l'orientation politique de leur pays. Mais il semble qu'ils tiennent à laisser aussi à leurs rues et monuments une apparence froide et réservée.

Ce n'est d'ailleurs pour les hommes et les choses, qu'une apparence générale.

Si l'on questionne les premiers, si l'on regarde d'un peu près certaines maisons, certains emplacements peu nombreux cependant, choisis par les candidats ou les comités, on s'apercevra bien vite à quel point la campagne commencée depuis deux mois a monté les esprits, à quel degré les passions politiques sont excitées et quels efforts sont tentés, de part et d'autre, pour obtenir les suffrages des électeurs.

Il est temps que la fin arrive des conférences et des meetings, au moins en certains centres. N'apprenait-on pas hier qu'une bande des cartellistes du pays de Liège avait pris un « vicinal » d'assaut et que sans la protection de la police, ces énergumènes auraient fait le pire des partis à deux confédérations catholiques. Fribes de Bruxelles, un candidat catholique n'était-il pas, hier aussi, grièvement blessé, assommé, laissé pour mort ?

L'HARMONIE des Mines de Courrières FÊTE À BILLY-MONTIGNY

Revenant mardi soir du concours de Paris, l'Harmonie des mines de Courrières a reçu de la population de Billy-Montigny un accueil enthousiaste.

Les amis de la société victorieuse s'étaient portés nombreux à sa rencontre et, à l'arrivée du train, une joyeuse animation régnait rue de la Gare.

Sur la Place s'était formé un imposant cortège, comprenant les Fanfares municipales et de Commerce, les Carabiniers, l'Union orphonique, la Fanfare de Méricourt-Corons.

Les vainqueurs furent reçus à l'Hôtel-de-Ville par M. Tournay, maire, entouré de conseil municipal. M. Tournay félicita le chef, M. Dusartois et offrit aux musiciens des vins d'honneur. M. Myon, président du conseil, remercia les organisateurs pour l'accueil triomphal qui venait de leur être fait. Il promit que bientôt l'Harmonie donnerait un concert public.

La guillotine à Saint-Pol

Robert Dupeyrot, ex valet de ferme de 20 ans qui tua, le 14 février 1912, à Rollencourt, une vieille femme et un bébé, exécuté son crime à Saint-Pol ce matin, vendredi au lever du soleil.

Les boîtes de justice sont parties de Paris mercredi soir, à 10 heures, et sont arrivées en gare de Saint-Pol jeudi matin, à 5 h. 19.

M. Desbier et ses trois aides suivirent de quelques heures seulement leur sinistre cortège.

Déjà, la soirée, le 2e compagnie du 33e de ligne est partie d'Arras pour Saint-Pol, afin d'assurer, avec le concours de 40 gendarmes, le service d'ordre.

Courses de Lille

La sixième réunion aura lieu dimanche 2 juin, à deux heures précises. Voici la liste des engagements :

Priz des Glorieux, 1.500 francs. (Hates. A Réclamer). — MM. Ch. Bossel (Guélo); Gaston Dreyfus (Max-Dreyfus); Berg (Saint-Léon); Serron (da Halgout); Comète (R. Fenwick) (Countess); P. Lainé (Assurances-Complex); L. Bossu (Winkbrou); P. Morel (Xiphias-II); Th. Pilat (Nimégue-II); A. de Bellegrave (Kedy-II); J. de Crozais (Gaston); P. Dauger (Himalaya). — 12 engagements.

Priz de la Plaine, 3.000 francs. (Steeple-Chase Handicap). — MM. L. Bossu (Pale-Ale); Id. (Waltztraum); A. de Bellegrave (Koty-II); De la Porte (Léon); Genien (Armon); Id. (Drinker); Gaston Dreyfus (Thulé); Baron de Ravignan (Luciole); R. Mallarmé (Croate); F. Grumetz (La Clochette); Id. (Gambier); J. de Liefvère (Fleur); Prince J. Murat (Fruit défendu II) Ed. Lafarge (Corindon). — 14 engagements.

Priz des Fleurs, 1500 francs (Trot attelé). — MM. Ed. Mace (Inconnu); Dufretout (Imberbe); H. Lefebvre (II); Id. (Massalia); P. Choquet (Hartbourdoise); Id. (Héb); Ch. Héty (Iris); A. Labalette (Hourlon); J. Richard (Gladiateur); P. Six (Jackson); J. Lefebvre (Hélière). — 11 engagements.

Priz de Plandre, 2.000 francs (Steeple-Chase Handicap). A vendre aux enchères. — MM. Jean d'Harcourt (Arpenteur); L. Bossu (Bastanac); Id. (La Vallière-II); G. de Saint-Denis (Le Dauphin); Id. (Soleil Guéto); Genien (Armon); Gaston Dreyfus (Thulé); Id. (Créman); H. Gildon (Mont-Joe); Ch. Defeyer (Noël-III); T. P. Thorne (Paul-Thomas); P. de Cousselles (Majoral); R. Mace (Garin); J. Deloche (Bayonne). — 14 engagements.

Priz de Bellone, objets d'art (Steeple-Chase militaire, Sous-Officiers). — MM. Guérin (Cassagne); P. de Cousselles (Majoral); Genien (Armon); Lapouille (Pol-au-Bourre) 2^e dragon; Lapouille (1^{er} Escadron du Train); Bole (Ratistine) 1^{er} Escadron du Train; Artozou (Vitesse) 1^{er} Escadron du Train; Leroy (Hélière) 1^{er} Escadron du Train; Miller (Capricieuse) 6^e Chasseurs; Soubil (Dapason) 6^e Chasseurs; Desmytère (Adine) 6^e Chasseurs). — 9 engagements.

Priz du Record, 1.500 francs (Trot monté ou attelé, Handicap international). — MM. F. Finet (Galatée); Leroy (Gouverneur); Goemine (Grévisse); Sagot (Don Juan); Van Eslande (Éna); P. Thomas (Espégle); C. Anthor (Carrouge); A. Verriest (Fachuoso); E. Souvayre (Planète); P. Dubus (Ermata); J.-B. Hoëdère (Thane); M. Levy (Glycémie); R. Lobert (Emouché); J. Lefebvre (Hélière); O. Carouille (Nelly); Id. (Hazard); J. Lefebvre (Ergone); L. Molin (Bournaix); Th. Verrohon (Hardiesse); L. Molin (Fauvette); G. Duchange (Hernaud); J. Richard (Horace). — 23 engagements.

COMMENT ON VOTE EN BELGIQUE

Dimanche prochain, à huit heures du matin, le président du Tribunal civil au premier bureau de chaque arrondissement, les présidents désignés par lui dans chacun des autres bureaux — il y a 23 bureaux pour Tournai-Ville, 38 pour le canton de Tournai — seront à leur poste.

Il auront à leurs côtés quatre assesseurs, dont les noms, tirés au sort, sont depuis plusieurs jours, publiés et affichés, ainsi que les noms de quatre assesseurs suppléants.

Un témoin de chaque parti prendra place au bureau.

Le vote alors s'effectuera jusqu'à une heure de l'après-midi.

Comment s'opère le vote ?

L'électeur se présente au président, qui lui remet, suivant le nombre des voix auxquelles il a droit, un, deux ou trois bulletins. Tous les noms des candidats par liste figurent sur chaque bulletin.

L'électeur se retire dans l'isoloir, où il n'a qu'à noircir un point blanc soit en tête de liste, soit à côté du candidat qu'il préfère. Il revient ensuite déposer son ou ses bulletins dans l'urne.

A une heure de l'après-midi, le scrutin étant clos, le dépouillement commence.

Dans les chefs-lieux comme Tournai, où les résultats sont centralisés, les calculs sont assez longs.

A neuf heures du soir, tout travail électoral est suspendu, pour n'être repris que le lendemain à midi.

Mais déjà les probabilités peuvent s'établir, et les inévitables manifestations se produisent, parfois violentes.

QUELS SERONT LES RÉSULTATS

Quels seront les résultats des élections belges ?

Personne ne saurait le dire. Mais les catholiques sont remplis d'espoir.

Ils se sont lancés dans la lutte avec méthode, science, discipline, dévouement, ardeur, et avec une confiance que les résultats des récentes élections syndicales sont venus renforcer.

Les socialistes sont fermement persuadés que le peuple belge saura reconnaître ses amis et que la rude bataille ne les laissera pas amoindrir.

Ch. L.

La réglementation du travail au port DE DUNKERQUE

Comme nous l'avons annoncé, les dockers ont cessé le travail au port jeudi après-midi, pour assister à une assemblée générale du syndicat à la Bourse du Travail.

Il s'agissait, on le sait, d'examiner la situation créée par un projet de « Fédération du Commerce Maritime ».

Le plupart des orateurs qui ont pris la parole à ce meeting ont préconisé la résistance à ce projet.

Un homme tué par un automobile A LAMBERSART

L'AUTOMOBILISTE EST RETROUVÉ

Grâce à l'active enquête faite par la gendarmerie et la brigade mobile, l'auteur de l'accident de la place du Colyseé a été retrouvé.

Il s'agit d'un homme de très bonne heure, M. Lissarhette, commissaire, et M. Vasseur, inspecteur de la brigade mobile, se sont présentés à son domicile et ont recueilli ses aveux.

C'est un blanchisseur, Maurice Follet, 23 ans, habitant à Lomme.

Lors de l'accident, le jeune homme fut effrayé de la responsabilité qu'il venait d'encourir. Alors qu'il venait, à neuf heures un quart, de tamponner le jardiner, Alphonse Lavalley, il descendit de son auto, dégagea le corps et se dirigea vers le trottoir. Il gagna à grande allure l'avenue de l'Hippodrome et s'en alla avec ses amis on ne sait où. A minuit et demi, il repassait à la porte d'eau, s'arrêtait à peine au poteau d'éclairage, y avait, en passant, une courte altercation avec les passagers d'un fiacre qu'il avait fait heurter et pénétrait dans la ville. Après avoir dépassé une femme dans la rue Nationale, il se dirigea vers un garage de la rue de la Chambre des Comptes, alla stationner devant un bar de la rue de la Clief, puis reprit le chemin du garage. Il était une heure et demi du matin.

M. Maurice Follet a été laissé en liberté, mais sera poursuivi pour homicide par imprudence et délit de fuite.

ESSENCE POUR AUTOS

Pour une même dépense la Moteurine vous fera faire le plus de chemin

DERNIERS TELEGRAMMES

New-York. — Coton. — Recettes probables néant.

Mai. Mois. Précéd. 1^{er} av. 2^e av. 3^e av.

Juillet. 11,02

Août. 11,04

Octobre. 11,09

Décembre. 11,19

LIVERPOOL

AVIS DE LA JOURNÉE

1^{er} Avis Baisse 2

2^e Avis Baisse 1

3^e Avis Baisse 2 à 1

4^e Avis Inchau à B 1

5^e Avis Inchau à B 1

Nov.-Déc. 6 1/2 5 1/2

Dec.-Jan. 1913 6 1/2 5 1/2

Jan.-Fév. 6 1/2 5 1/2

Fév.-Mars. 6 1/2 5 1/2

Mars-Avril. 6 1/2 5 1/2

Avril-Mai. 6 1/2 5 1/2

Total : 50.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,67 1/2 juin. — 5.000 k. à 5,65 août. — 5.000 k. à 5,55 mars. — 5.000 k. à 5,55 avril.

Total : 20.000 k.

MM. VILLEBOIS-MAREUIL et THIERRY approuvent les paroles de M. Pichon.

M. BOURGEOIS. — Je laisse la Chambre juge, mais je considère qu'elle devrait voter comme sa commission le demande, c'est-à-dire 90 jours et 90 jours pour les industries en plein air.

M. le Président met aux voix l'amendement Lacroix.

La séance suspendue à 6 h. 10 est reprise à 6 h. 25.

VOTE